

LES CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES
DE LA MÉTALLURGIE

ÊTES-VOUS AU POINT AVEC LES
CERTIFICATIONS
DE LA **MÉTALLURGIE ?**

LIVRET À L'ATTENTION DES ENTREPRISES

La branche métallurgie souhaite sensibiliser l'ensemble des entreprises aux atouts de ses certifications professionnelles.

Ce livret vous permet de connaître les dispositifs de certification et de comprendre leur fonctionnement, pour vous et pour vos collaborateurs.



SOMMAIRE

3 Une certification, pour qui ?

4 Pourquoi entrer dans une démarche de certification professionnelle des collaborateurs ?

6 Les + de la démarche de certification

7 Le vrai/faux de la certification

8 Quelle certification pour mes salariés ?

10 Comment faire ?

UNE CERTIFICATION, POUR QUI ?



Les jeunes qui souhaitent compléter leur formation initiale



Les salariés qui souhaitent valider leurs compétences ou en acquérir de nouvelles



Les personnes en recherche d'emploi, ou celles qui souhaitent se reconvertir dans l'industrie

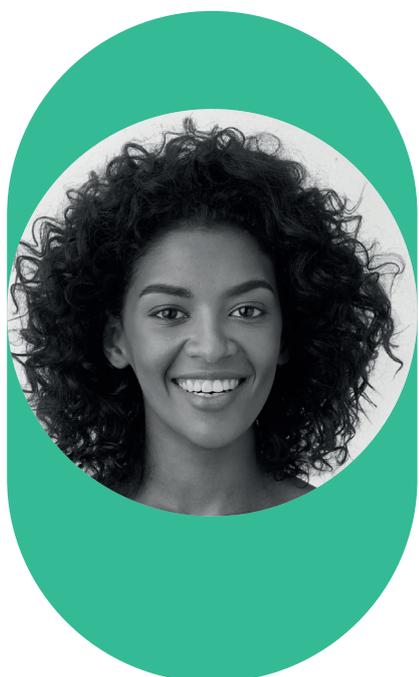
**Pour chaque projet,
il y a une certification !**

Elle s'adresse à chacun
(quels que soient l'âge, le niveau technique,
le projet professionnel...)

C'EST UN PARI GAGNANT !

- **Elle motive :** quand un collaborateur passe une certification, il fait reconnaître ses compétences. Lorsque la certification s'accompagne d'un ou plusieurs modules de formation, cela lui permet également d'évoluer et de contribuer à la dynamique de l'entreprise.
- **Elle donne du sens :** vous leur permettez de développer leur poste. Cela témoigne aussi de votre confiance !
- **Elle permet de gagner des compétences en interne :** qui dit certification, dit possibilité de développer les activités de son entreprise.
- **Elle attire de nouveaux talents :** une entreprise qui donne la possibilité à ses collaborateurs d'évoluer, est une entreprise attractive !

POURQUOI ENTRER DANS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DES COLLABORATEURS ?



POUR L'ENTREPRISE, C'EST LA SOLUTION POUR RÉPONDRE :

- aux difficultés de recrutement, notamment pour les métiers en tension
- à la pénurie de compétences
- à des problématiques de transfert de compétences
- aux nouveaux défis de l'Industrie 4.0.

ET RECONNAÎTRE

- les acquis d'expérience et les compétences de chacun, un enjeu RSE pour l'entreprise

C'EST AUSSI mettre en place un projet fédérateur :

- créer une émulation entre salariés autour d'un projet commun
- motiver et fidéliser vos salariés
- montrer la volonté de l'entreprise de miser sur les talents en interne



POUR LE COLLABORATEUR, C'EST :

- **acquérir de nouvelles compétences** grâce à la formation tout au long de la vie
- **construire son parcours professionnel**
- **se professionnaliser après son embauche**
- **faire reconnaître ses compétences** par la délivrance d'une certification professionnelle

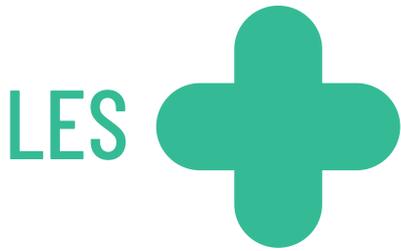
LES ATOUS DES CERTIFICATIONS

- Intégrer des salariés en les formant à vos métiers
- Développer les compétences des collaborateurs, un atout pour la compétitivité des entreprises
- Assurer un niveau de compétences attendu par les entreprises :
 - certifications faites par des professionnels, axées sur la pratique et le geste professionnel
 - évaluations en situation de travail, conduites par vos pairs
- S'assurer de recruter des professionnels compétents
- Préparer les mobilités internes



Chez nous, la certification a été un atout pour notre compétitivité. Notre entreprise a dû se repositionner sur de nouveaux marchés. Nous avons fait confiance à nos collaborateurs et ils ont tous joué le jeu. Grâce à une politique d'entreprise ambitieuse en matière de certifications professionnelles, nous n'avons pas licencié. Tous les salariés ont réinventé leur métier ! Cela a eu un effet positif, au-delà de ce que nous aurions pu imaginer.

Karine, DRH



DE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION

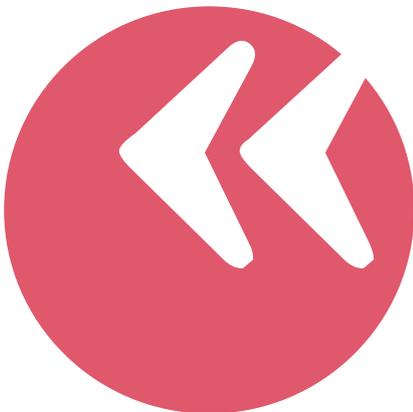
- S'adapter à la situation de chacun (plusieurs modalités possibles)
- Formaliser les pratiques métiers et les expertises
- Valoriser et valider les compétences exercées par une certification nationale officielle
- Participer à la sécurisation des parcours professionnels
- Permettre de bénéficier d'un parcours de formation certifiant



La certification professionnelle peut intégrer un parcours de formation, mais ce n'est pas obligatoire !

Elle reconnaît, par un certificat, la maîtrise professionnelle d'un domaine par un organisme qui en a l'autorité (ce qui lui donne une réelle valeur).

Les certifications professionnelles de la métallurgie sont reconnues au **niveau national par France Compétences**, l'autorité régulatrice des certifications en France.



Dans notre entreprise, nous avons mis en place un parcours de formation pour professionnaliser toutes nos nouvelles recrues, et qui débouche sur un CQPM, un certificat de qualification paritaire de la métallurgie. Certains collaborateurs ont choisi d'aller plus loin en intégrant un parcours de spécialisation métier.

Marc, RRH

LE VRAI-FAUX DE LA CERTIFICATION

**La certification,
ce n'est pas un diplôme**

VRAI !

● Les certifications ne sont pas des diplômes délivrés par l'Éducation nationale mais par des professionnels de la métallurgie. Les deux se complètent : le diplôme offre une base technique et une culture générale, la certification professionnelle est centrée sur les compétences d'un métier.

**Si ce n'est pas un diplôme ;
ce n'est pas reconnu**

FAUX !

● Les certifications de la métallurgie sont reconnues par les 42 000 entreprises de la branche et même au-delà puisque 43 autres secteurs industriels reconnaissent ces certifications. Elles sont reconnues au niveau national par France Compétences, au même titre que les diplômes.

**La certification implique
une formation longue**

DOUBLEMENT FAUX !

● D'une part, la certification peut être intégralement obtenue par une VAE sans aucune heure de formation,
● d'autre part, en amont de la formation, on procède avec des professionnels qualifiés, à l'identification des compétences déjà acquises, afin de construire un parcours de formation adapté.

Et, dans la majorité des cas, la formation se fait dans l'entreprise !

**La certification et la formation vont
être très abstraites et ne pourront pas
correspondre à nos techniques**

DOUBLEMENT FAUX !

● Les certifications ont été complètement construites par des professionnels (DRH, industriels...) du secteur et font l'objet d'actualisations régulières,
● tout au long du processus, n'interviennent que des personnes venant de l'industrie : évaluateurs, formateurs, tuteurs.

**Les profils des personnes
à former sont très variés**

VRAI ! MAIS...

● Grâce à l'adaptabilité des certifications et au réseau des organismes de formation, il est possible de faire un groupe de stagiaires avec des parcours très différents. Et également, de se former sur les outils identiques à ceux de son entreprise.

**L'obtention de la certification
est complexe !**

FAUX !

Si la certification ne s'obtient pas par la VAE, le processus se déroule en 4 étapes :

- le repérage des compétences : on définit un parcours de formation centré sur les seules compétences à acquérir
- la formation se fait soit en centre de formation soit – le plus souvent – dans l'entreprise
- l'évaluation se fait sur le terrain, fréquemment au poste de travail
- et la validation, par un jury paritaire !

QUELLE CERTIFICATION POUR MES SALARIÉS ?

LA MÉTALLURGIE PROPOSE DES CERTIFICATIONS POUR :

- tous les métiers de la branche
- tous les niveaux d'expérience :
du débutant à l'expert

CES CERTIFICATIONS PEUVENT CORRESPONDRE À :

- toutes les compétences
d'un métier
- ou à une compétence
spécifique

CQPM

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PARITAIRE
DE LA MÉTALLURGIE

Qu'est-ce que c'est ?

- Démarche de validation de l'acquisition de compétences professionnelles, nécessaires pour l'exercice d'un métier.
- Élaboré et reconnu par les représentants d'employeurs et des salariés.

En pratique ?

- Une validation des compétences par les professionnels, réalisée en situation de travail ou à partir de projets menés en entreprise.
- Accessible aux candidats par la formation continue ou par la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Quels bénéfices ?

Pour reconnaître les compétences des collaborateurs et ainsi agir sur la compétitivité de l'entreprise et l'employabilité du salarié :

- Valoriser des compétences professionnelles
- Valider des acquis
- Faire face aux évolutions techniques ou organisationnelles de l'entreprise
- Faire reconnaître un savoir-faire métier
- Évoluer professionnellement

Pour qui ?

Le CQPM s'adresse à tous ! Il concerne le demandeur d'emploi qui n'a pas d'expérience dans l'industrie et souhaite se reconverter, le nouvel arrivant pour lequel une formation spécifique facilitera la prise de poste, le salarié qui souhaite développer ses compétences et renforcer ses atouts professionnels. Pour accéder au CQPM, pas de conditions de diplômes ni d'âge limite.

BLOC DE COMPÉTENCES

Qu'est-ce que c'est ?

- Démarche de validation de compétences professionnelles, nécessaires pour l'exercice d'une activité professionnelle d'un métier.
- Partie de CQPM, qui constitue à lui seul une certification.

En pratique ?

- Une validation des compétences par les professionnels, réalisée en situation de travail ou à partir de projets menés en entreprise.
- Accessible aux candidats par la formation continue ou par la reconnaissance des acquis de l'expérience.
- Un bloc peut être commun à plusieurs CQPM.

Quels bénéfices ?

Pour reconnaître les compétences des collaborateurs et ainsi agir sur la compétitivité de l'entreprise et l'employabilité du salarié :

- Construire son parcours professionnel
- Valider des compétences à la carte
- Bénéficier d'un dispositif simple et adapté au juste besoin de formation
- Préparer un CQPM à son rythme

Pour qui ?

Les Blocs de compétences s'adressent à tous ! Pour chaque salarié en poste ou en reconversion professionnelle qui souhaite développer, mobiliser et valider ses compétences professionnelles.

Salariés nouveaux arrivants, demandeurs d'emploi, intérimaires.



CCPM

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE LA MÉTALLURGIE

Qu'est-ce que c'est ?

- Démarche de validation des compétences par les professionnels, nécessaires pour l'exercice d'une mission complémentaire au métier.
- Certification indépendante et complémentaire aux CQPM et Blocs de compétences pour se spécialiser.

En pratique ?

- Une validation des compétences par les professionnels, réalisée en situation de travail ou à partir de projets menés en entreprise.
- Accessible aux candidats par la formation continue, à l'issue d'une formation adaptée au juste besoin.

Quels bénéfices ?

Pour reconnaître les compétences des collaborateurs et ainsi agir sur la compétitivité de l'entreprise et l'employabilité du salarié :

- Maîtriser les dernières technologies
- Valoriser ses compétences pour exercer une nouvelle mission
- Aborder une nouvelle mission avec toutes les compétences requises
- Compléter un passeport de compétences

Pour qui ?

Le CCPM s'adresse à tous ! Pour chaque salarié qui souhaite développer, mobiliser et valider ses compétences professionnelles.

**La métallurgie propose près de
200 certifications professionnelles
pour le 1,6 million de salariés de la branche.
Une belle opportunité pour évoluer au sein
d'un secteur dont les besoins sont estimés
à 100 000 recrutements chaque année.**

COMMENT FAIRE ?

LA CERTIFICATION EN 4 ÉTAPES

1

IDENTIFICATION DE LA CERTIFICATION

- Des professionnels qualifiés repèrent la certification professionnelle adaptée au besoin en compétences.
- Si le ou la candidat(e) maîtrise déjà toutes les compétences de la certification visée, il/elle passe directement à l'étape 3.
- En fonction du niveau de maîtrise des compétences, un parcours de formation peut être proposé.

- Elle ne porte que sur les compétences à acquérir.
- Elle a lieu dans un centre de formation habilité par la métallurgie ou directement dans l'entreprise du/de la candidat(e), sur son poste de travail !
- Un accompagnement en entreprise, tout au long de la formation, est réalisé par un tuteur.

2

FORMATION (FACULTATIF)

3

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Elle est réalisée par des professionnels qualifiés sur le métier en s'appuyant sur :

- une observation en situation de travail
- un avis d'entreprise

- **Un jury paritaire** déclare admis ou non admis les candidats au regard de la synthèse des évaluations.

4

DÉLIBÉRATION



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

LA MÉTALLURGIE MET À VOTRE DISPOSITION DIFFÉRENTS OUTILS :

- **Un document synthétique** pour se repérer dans les dispositifs de certification
- **Des vidéos pédagogiques** pour tout comprendre
- **Des témoignages d'entreprises et de collaborateurs** qui partagent leur expérience
- **Un test en ligne pour accompagner vos salariés** à identifier les certifications qui leur correspondent
- **Un kit** (affiche, écran, kakémono) à déployer dans votre entreprise

UNE QUESTION ?

Contactez l'UIMM Adour Atlantique
e.mounaix@uimmaa.org
06.20.51.78.42

Et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



PASSEZ À L'ACTION !

www.certifications-metallurgie.fr



UIMM
Adour Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR